



UNE PROTECTION SOCIALE GROUPE SOLIDAIRE ET EQUITABLE

22 novembre 2021

Dans le cadre du projet Reload (Harmonisation et simplification des statuts pour l'ensemble des salariés du groupe Airbus) la Direction a ouvert à la négociation le 1^o thème relatif à la Prévoyance (gros risque) et la Santé (petit risque) avec les Organisations Syndicales représentatives au sein du Groupe AIRBUS.

Une première réunion s'est tenue le 3 novembre dernier dont le but a été de dresser une synthèse comparative entre le Contrat de base Groupe et les contrats propres à certaines entités.

Pour la Direction, les objectifs sont :

- Harmoniser les différents contrats existants dans l'ensemble des entités
- Arriver à un accord Groupe simplifié pour la santé et la prévoyance
- Avoir un socle commun de garanties applicable à toutes les Sociétés du périmètre social groupe.



Lors de la 2^o réunion du 15 novembre, la Direction est rentrée dans le vif du sujet et a exposé les 5 principes qu'elle souhaite mettre en place pour une meilleure compréhension de l'objectif:

- 1) Equilibre d'harmonisation** : mêmes prestations, mêmes structures et mêmes taux de cotisation
- 2) Equilibre budgétaire** : respect de l'enveloppe des cotisations du régime de base (santé + prévoyance)
- 3) Equilibre salarié** : stabilité du pouvoir d'achat annuel
- 4) Equilibre de financement** : utilisation de nos réserves et nouvelle forme de solidarité entre les populations
- 5) Equilibre de l'économie du régime** : maintien de l'équilibre technique des régimes santé et prévoyance



La Branche maladie de la Sécurité sociale assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés.

Grâce à son action sociale, elle garantit un accès universel aux soins pour tous.

Fondée sur les principes et les valeurs de solidarité, elle protège les plus exposés et les plus fragiles et garantit la santé de chacun.

Elle couvre les risques :

- ✓ Maladie
- ✓ Maternité
- ✓ Invalidité
- ✓ Décès



Le contrat collectif d'entreprise de santé et de prévoyance a pour objectif de compléter les prestations assurées par la Branche maladie de la Sécurité Sociale afin de garantir aux salariés une plus grande sécurité au cours de leur vie personnelle et professionnelle.

Il est le seul moyen pour mettre en œuvre **la solidarité entre tous les salariés** dans le but de mieux les protéger ainsi que leurs familles.

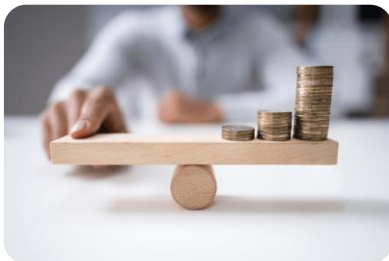
La mutualisation des cotisations et la participation de l'employeur, apportent des garanties collectives supplémentaires et **permettent de réduire la contribution du salarié par rapport à un contrat individuel d'assurance.**

Considérations FO

L'ouverture du thème Santé et Prévoyance a été l'occasion de rappeler à la Direction les valeurs et principes fondamentaux de solidarité que FO a toujours défendus et qui demeureront au cœur des négociations.

Garantir une amélioration de la protection du salarié et de ses ayants droit en :

- ✓ harmonisant la prévoyance sans différenciation de statut avec une amélioration des prestations pour tous (capital décès, rentes éducations...)
- ✓ modernisant et relevant le niveau des prestations santé afin de répondre à l'évolution des pratiques médicales actuelles (comme la médecine douce, le dentaire, l'optique...), ce qui permettra de réduire le reste à charge et de préserver **le pouvoir d'achat.**
- ✓ en adaptant la cotisation à la structure de la famille et de ses ayants droit



L'autre objectif est que l'évolution des garanties réclamées par **FO**, permette d'éviter le recours aux options complémentaires ce qui apportera également une économie supplémentaire.

Si la recherche de l'équilibre budgétaire ne doit pas générer des déficits, l'utilisation de l'excédent technique de gestion, cumulé sur plusieurs exercices, doit être optimisé et redistribué pour une meilleure mutualisation des risques santé et prévoyance.

Le but est de maintenir un esprit de solidarité entre les catégories de salariés
sans augmentation des cotisations et dans le respect de la législation.

L'utilisation de l'excédent devra continuer à être abordée en toute transparence.

En l'état actuel des discussions avec la Direction, nous vous présentons nos premiers axes de réflexions et d'exigences.

Au cours des prochaines réunions la Direction devra également fixer ses objectifs afin de rentrer concrètement dans la négociation.

A cet effet, nos revendications ne sont pas figées. Dans le cadre du dialogue social et de la pratique contractuelle, elles évolueront au fur et à mesure du déroulement des négociations dans le seul intérêt de permettre la signature d'un accord couvrant au mieux les salariés et leurs ayants droit.

La généralisation de la protection sociale complémentaire de santé et prévoyance a abouti à un Accord Groupe en 2002. Elle a constitué une avancée sociale majeure pour tous les salariés. Elle est un élément essentiel de notre contrat de travail.

FO est pour un accord de Santé et Prévoyance solidaire,
sans discrimination d'âge, d'état de santé,
ni de catégories professionnelles.
**Nous sommes tous égaux face à la maladie
ou aux risques de la vie !**

Prévoyance gros risque : ensemble des garanties liées à :

- Arrêts maladie
- Incapacité
- Invalidité
- Décès

La santé petit risque :
Part mutuelle non remboursée par la Sécurité Sociale



FO, impliqué et socialement vigilant



www.fo-airbus.fr



FO Airbus